



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
116<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Nusa Dua, 29 avril - 4 mai 2007



Réunion des Femmes parlementaires  
Ordre du jour

FEM/12/A.1  
15 mars 2006

## Douzième Réunion des Femmes parlementaires

*Bali International Convention Centre (BICC)*  
29 avril 2007

---

### I. MODALITES PRATIQUES ET PROCEDURE

#### Calendrier et règlement

La Douzième Réunion des Femmes parlementaires se tiendra au Bali International Convention Centre (BICC) et comptera deux séances le dimanche 29 avril, de 9 h.30 à 13 heures et de 14 h.30 à 18 h.30 au plus tard pour l'examen de tous les points à son ordre du jour.

Les travaux sont régis par les dispositions du Règlement de la Réunion des femmes parlementaires.

#### Présidence de la Réunion des Femmes parlementaires

Conformément à l'article 8 du Règlement de la Réunion des Femmes parlementaires, la Réunion sera ouverte par la Présidente du Comité de coordination qui conduira l'élection de la Présidente de la Réunion. Conformément à l'article 7, la Réunion sera présidée par une femme membre du Parlement hôte de la 116<sup>ème</sup> Assemblée.

#### Participation et droit à la parole

Les femmes parlementaires qui sont membres de leur délégation aux Réunions de Nusa Dua à titre de déléguée ont le droit de prendre la parole. Celles qui accompagnent leur délégation à d'autres titres peuvent suivre les travaux sans y prendre une part active (article 3 du Règlement).

Les débats sont aussi ouverts aux parlementaires hommes. Seuls les hommes parlementaires qui sont membres de leur délégation à titre de délégué peuvent prendre la parole (article 4.2 du Règlement).

Les représentants des assemblées parlementaires internationales ayant la qualité de membre associé de l'Union ainsi que les représentants d'organisations internationales bénéficiant du statut d'observateur peuvent aussi prendre la parole.

#### Modalités des débats

Les travaux de la Réunion auront lieu en partie en plénière et en partie en groupes de discussion.

Les débats se tiendront en anglais, arabe, espagnol et français.

La Présidente encouragera les parlementaires à dialoguer de la manière la plus active et spontanée possible. Les interventions devront être brèves, ne dépassant pas les trois minutes. Les participantes sont instamment invitées à s'abstenir de lire des interventions préparées à l'avance et sont encouragées à un débat d'idées,

étant entendu que, le cas échéant, il leur sera loisible d'illustrer leurs propos d'exemples pris dans le contexte national.

Il ne sera pas établi de liste préalable des oratrices. En plénière, les participantes pourront manifester leur intention de prendre la parole en remplissant le formulaire d'inscription qu'elles trouveront sur les pupitres et en le remettant aux assistants de séance à l'intention de la Présidente. Cette procédure sera facultative dans les groupes de discussion.

## **Documents**

Il y aura dans la salle de réunion des jeux de documents officiels, en anglais et français seulement, établis pour la session, et diverses publications de l'Union interparlementaire.

Les participantes désireuses d'évoquer la situation des femmes dans leur pays tant sur les points à l'ordre du jour que sur les questions de genre en général pourront déposer des documents sur des tables installées à l'extérieur de la salle. Au préalable, deux copies de ces documents devront être remises au Secrétariat. Ces documents ne seront ni traduits ni reproduits par le Secrétariat.

## **II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

L'ordre du jour provisoire suivant a été établi par le Comité de coordination des Femmes parlementaires lors de sa dernière session, tenue à l'occasion de la 115<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (octobre 2006).

### **1. Election de la Présidente de la Réunion**

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

### **3. Rapport sur les activités liées au genre de l'Union interparlementaire**

- a) Travaux du Comité de coordination des Femmes parlementaires aux sessions tenues à Nairobi, Genève et Nusa Dua, et recommandations
- b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- c) Questions relatives à la réunion-débat sur le thème « Violence contre les enfants : Rendre l'école sûre pour les enfants » (mercredi 2 mai, de 9 h.30 à 12 h.30).
- d) Réunions spécialisées et autres initiatives
- e) Autres questions éventuelles

### **4. Action de l'Union interparlementaire pour renforcer la dimension parlementaire des efforts des Nations Unies dans la promotion du partenariat entre hommes et femmes**

Les participantes seront informées de l'état de la coopération entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies dans ce domaine.

### **5. Contribution aux travaux de la 116<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire**

Le Comité de coordination a décidé d'inviter les femmes parlementaires à débattre du point 4 à l'ordre du jour de la 116<sup>ème</sup> Assemblée sur le thème *Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'ère de la mondialisation* selon les modalités suivantes :

Les participantes se diviseront en deux groupes pour débattre les deux sous-thèmes suivants :

**Thème 1 :** Donner leur chance aux femmes qui travaillent et qui entreprennent  
*Comment la mondialisation peut-elle offrir des perspectives de travail aux femmes ? Comment renforcer les compétences des femmes; le rôle de l'éducation et de la formation; briser le "plafond de verre"; comment aider les*

*femmes à entreprendre et à créer de l'emploi? Le rôle du micro-financement; autres mécanismes d'aide*

**Thème 2 :** Conditions de travail des femmes  
*La mondialisation améliore-t-elle les conditions de travail des femmes ? Comment protéger les femmes de l'exploitation ? Comment concilier famille et responsabilités professionnelles ? La question du congé de maternité ? Comment traiter le problème de l'inégalité des salaires ? La question du travail non rémunéré.*

Auparavant, les participantes éliront, sur recommandation du Comité de coordination, une modératrice des débats et une rapporteuse pour chacun des groupes de discussion constitués. A l'issue des discussions, chaque groupe conviendra des idées clés que devra présenter sa rapporteuse à la séance plénière de la Réunion des Femmes parlementaires, l'après-midi même.

La rapporteuse de chaque groupe de discussion sera chargée de rédiger des amendements au projet de résolution qui seront présentés à la Deuxième Commission permanente pour débat. Ces amendements seront rédigés en consultation avec les Présidentes du Comité de coordination, de la Réunion et des groupes de discussion, et seront présentés au nom de la Réunion des Femmes parlementaires. Les amendements viseront à porter une dimension « genre » à la résolution.

Chaque groupe pourra débattre de 11 à 13 heures.

## **6. Débat sur les femmes en politique**

- a) Progrès et reculs des femmes dans les parlements en 2006
- b) Séance spéciale de débat sur le thème *Partis politiques et participation des femmes à la vie politique*

Le débat sera ouvert par deux experts et aura lieu de 15 heures à 16 h.30.

## **7. Rapport sur les travaux des Groupes de discussion**

Chacune des rapporteuses des groupes de discussion présentera son rapport. La Réunion leur demandera ensuite de préparer des amendements au projet de résolution selon les modalités du point 5. Ces amendements seront soumis à la Deuxième Commission lors de son débat général du lundi 30 avril.

## **8. Lieu, date et ordre du jour de la 13<sup>ème</sup> Réunion des Femmes parlementaires**

La 13<sup>ème</sup> Réunion aura lieu en avril 2008 à l'occasion de la 118<sup>ème</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (Le Cap, Afrique du Sud).

Conformément à l'article 11 du Règlement de la Réunion, le Comité de coordination établira l'ordre du jour provisoire.